



INFORMATIONS



E-PLANNING

Depuis le début de l'année 2016, le personnel a constaté un déficit de sa balance horaire après la prise de ses congés annuels. Ceci serait dû au changement de quotité en 8h au lieu de 7h (pour rappel, la CGT est déjà en opposition avec la direction concernant les RTT qui le sont déjà depuis plusieurs années). Nous dénonçons un abus de pouvoir de la part de la direction qui vise à réduire les heures flottantes (heures travaillées de chaque agent, hormis une majorité du personnel d'encadrement qui n'est pas concerné puisqu'il bénéficie du forfait).

Si cela s'avère exact, la CGT exige du directeur de rétablir le droit des agents et de rectifier « cette erreur » qui lèse les agents.

TRAVAUX CRECHE DE FITZ-JAMES

Suite à la décision du Directeur de fermer la crèche de Clermont au 31 juillet et de transférer une partie de l'activité sur celle de Fitz-James, des travaux s'imposent. La CGT s'est opposée à la réalisation des travaux en milieu occupé, les conséquences sur la santé des enfants et du personnel ne sont pas à négliger. Une réserve a été émise également par le Conseil Général rejoignant ainsi la position de la CGT. Le CHI devra garantir un accueil et une prise en charge de qualité avant l'octroi de l'autorisation pour les travaux.. La CGT restera vigilante de sorte que la sécurité l'emporte sur l'aspect économique.

MAS D'ERQUERY

La direction a décidé illégalement (ignorant l'obligation de consultations et de négociations avec les représentants du personnel) de modifier les horaires de travail à la MAS. Bien mal lui en a pris puisque aujourd'hui confrontée à des erreurs de plannings, elle sollicite les syndicats afin de rectifier le tir.

Rappel aux apprentis sorciers: la discussion et, ou, la présentation avec les personnels des services concernés vis-à-vis de leurs projets de service, n'exonèrent pas la direction de l'obligation de négociations et de consultations des syndicats et des instances avant toutes modifications des conditions de travail. Le juge est intransigeant avec cette garantie pour la santé des agents.

SECTEUR DE FJ3

Les ARS de Picardie et d'Ile de France viennent de se mettre d'accord afin de céder (FJ3) secteur des Hauts de Seine à un établissement privé, alors même que nos sources nous informent que des professionnels publics des Hauts de Seine étaient prêts à prendre en charge ce secteur.

Les personnels, agents de la fonction publique, recrutés sur le secteur se voient incités à accepter un détachement avec un contrat à la MGEN (propriétaire de la structure privée) et ce, sans garantie de reprise au CHI.

Les fonctionnaires doivent négocier avec la MGEN leurs conditions de reprise, la direction du CHI ne souhaitant pas intervenir dans ce dossier très délicat.

Nous pouvons dès à présent annoncer une perte substantielle des primes et des droits statutaires pour ces salariés.

La CGT tient à dénoncer ces pratiques inadmissibles (pratiques de l'ordre du phantasme chez les employeurs du privé) et exige que les deux ARS et le CHI respectent les engagements de l'état envers leurs agents afin que ces derniers retrouvent des emplois statutaires conformes aux conditions de leur recrutement, de leurs activités, de leur grade et salaires.

SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT: LE CHI CONDAMNÉ

le Tribunal Administratif d'Amiens saisi par un agent d'une requête en annulation pour une décision irrégulière du CHI, a jugé le 27/05/2016 que c'est à tort que le directeur du CHI a décidé de ramener le supplément familial à la moitié de son montant, au motif d'une garde partagée. Le CHI a été condamné à verser à cet agent l'intégralité du SFT avec rappel ainsi que des dommages et intérêts. La CGT se tient à disposition des agents qui se trouveraient confrontés à la même situation.



**Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre : Syndicat CGT du CHI 2, rue des finets -
60600 Clermont de l'Oise ; Tel : 03 44 77 50 52 - Fax : 03 44 77 50 54 ;
Mail : syndicatCGT@chi-clermont.fr
Site Internet : <http://www.cgt-chiclermont.com>**



Fitz - James, le 3 aout 2016